

Questions au Feuilleton

1. Oui. a) \$11,966,000, b) \$19,775,000 et c) \$12,324,000.
2. \$7,514,000.

LA CONVERSION DES RÈGLEMENTS SPORTIFS AU SYSTÈME MÉTRIQUE

Question n° 160—M. Mazankowski:

1. A-t-on effectué une étude sur la métrisation des règlements sportifs, pour le compte du ministère de la Consommation et des Corporations et, le cas échéant, a) quel en était le mandat, b) sur quels sports a-t-elle porté, c) quel en a été le coût, d) à quoi serviront les résultats?

2. Les organismes sportifs qui oeuvrent au Canada devront-ils tous métriser leurs imprimés?

3. Le gouvernement aidera-t-il les ligues sportives au titre des frais de métrisation et, le cas échéant, dans quelle mesure?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Non. Toutefois, une étude est actuellement effectuée pour le compte du Comité sectoriel, Divertissements et loisirs—Sports, de la Commission du système métrique Canada.

a) Les objectifs de l'étude, définis par le Comité sectoriel susmentionné sont les suivants: (i) effectuer une étude approfondie sur la mesure dans laquelle les unités métriques sont utilisées dans les livres de règlements de divers sports et à l'occasion de grandes compétitions;

(ii) établir la liste, par ordre de priorité, des sports dont les livres de règlements renferment des unités impériales ou qui ont fait l'objet d'une conversion arithmétique, et choisir les sports dont il faudra s'occuper en premier lieu, d'après le mandat du secteur; et (iii) consulter les associations sportives concernées, qui pourraient participer à la conversion fondamentale des livres de règlements.

b) Tous les sports.

c) D'après les prévisions, il en coûtera environ \$89,190 pour effectuer cette étude de deux ans.

d) Les résultats serviront d'instrument de contrôle au Comité sectoriel; ils serviront également de base de données pour effectuer des travaux avec des associations sportives qui souhaitent convertir leurs livres de règlements au système métrique.

2. Non.

3. A l'exception du coût de la présente étude, la Commission du système métrique Canada ne projette pas d'aider les ligues sportives à assumer les frais de conversion au système métrique.

LE DÉPARTEMENT D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE—
LES EXPERTS-CONSEILS DE L'EXTÉRIEUR

Question n° 183—M. Blenkarn:

1. Au cours de l'année financière a) 1981-1982, b) 1982-1983, le ministère d'État chargé du Développement économique a-t-il embauché des experts-conseils de l'extérieur et, le cas échéant, (i) combien (ii) combien leur a-t-il versé au total?

2. Des experts-conseils ont-ils touché plus de \$20,000 et, le cas échéant et dans chaque cas, a) de qui s'agit-il, b) combien lui a-t-on versé, c) pour quels services?

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Département d'État au Développement économique et régional:

1. a) (i) 19, (ii) \$161,098.53. b) (i) 30, (ii) \$425,576.12.

2. 1981-1982. a) C. Héneault, b) \$22,940, c) entreprendre des travaux de recherche, de rédaction et d'édition sur des questions de développement économique.

a) Monk Communication Assoc., b) \$22,250, c) effectuer des analyses et des recherches en matière de politique pour des projets spéciaux dans le secteur des communications.

a) Herman Smith Inc., b) \$22,442.89, c) aider à la gestion de projet en vue d'éclaircir les rôles et responsabilités des directions du département et écrire les descriptions de tâches pour soumettre au Conseil du Trésor.

1982-1983. a) Russell Banta, b) \$79,426.15 (deux contrats), c) (I) élaborer un système de gestion de projet pour le coordonnateur fédéral du développement économique en Alberta et (II) faire des recommandations sur les politiques et les procédures opérationnelles du gouvernement fédéral concernant le Programme national de l'énergie et l'industrie du pétrole.

a) G. H. Beatty, b) \$22,778.17, c) concevoir et mettre au point diverses stratégies concernant les secteurs du pétrole et du gaz.

a) F. Bogdasavich, b) \$21,849.95 (deux contrats), c) (I) élaborer et faire des recommandations sur l'industrie du tourisme de l'Alberta et de la Colombie-Britannique; (II) élaborer et faire des recommandations sur l'aménagement hydro-électrique de la rivière des Esclaves.

a) Mack Erb Consulting Ltd., b) \$62,662 (deux contrats), c) (I) élaborer et mettre en œuvre des propositions pour la réorganisation et l'expansion de la Direction des communications; (II) élaborer, mettre en œuvre et évaluer les concepts de rôle et de fonction, les structures organisationnelles et les systèmes d'exploitation de la nouvelle Division des analyses régionales et des grands projets.

a) Lange Michener Cranston Farquharson and Wright, b) \$24,464.20, c) faire office de conseiller spécial pour aider à l'établissement dans les provinces des coordonnateurs fédéraux de développement économique.

a) Monk Communication Assoc., b) \$35,680, c) élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation et d'orientation à l'intention des nouveaux coordonnateurs régionaux en matière de communication.

a) Sealand Management Consultants Inc., b) \$27,824.55, c) contribuer à l'élaboration d'un plan stratégique pour les activités économiques du gouvernement fédéral à l'Île-du-Prince-Édouard.

LES FRAIS DE VOYAGE DES ENFANTS DU PREMIER MINISTRE QUI
L'ACCOMPAGNENT DANS SES VOYAGES INTERNATIONAUX

Question n° 208—M. Blenkarn:

Le gouvernement paie-t-il les frais de voyage des enfants du premier ministre qui l'accompagnent dans ses voyages internationaux et, le cas échéant, le premier ministre y a-t-il contribué et pour quel montant, s'il y a lieu?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non. Le premier ministre paie personnellement les frais de voyage de ses enfants qui l'accompagnent dans ses voyages internationaux.